

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Maintien des compétences
Agent de sécurité cynophile

FMC Cyno 21 heures

OBJECTIFS

Maintenir ses compétences nécessaires dans le cadre de l'avenant du 11 janvier 2019 (article3) qui se réfère à l'accord du 5 mai 2015 relatif aux conditions d'emplois des agents cynophiles de sécurité décrites dans la convention collective.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout public titulaire des prérequis :

- Être titulaire de la carte professionnelle délivrée par le CNAPS du stagiaire et du chien.
- Carte nationale d'identité en cours de validité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Un terrain adapté répondant aux critères du CNAPS

Moyens techniques pour les mises en situation

Un environnement adapté pour les mises en situation pratique

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Évaluation de façon continue et régulière durant la formation.

Délivrance d'une attestation de suivi de stage de maintien et d'actualisation des compétences.

PROGRAMME

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Évaluation du binôme Maître/ Chien
2. Rappel module juridiques
3. Connaissance générale du chien
4. Obéissance, agilité et sociabilité
5. Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense
6. Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes

DUREE – 21 heures

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE – Erika Boumendil

NOMBRE DE PARTICIPANTS - 8 à 12 personnes

DELAIS D'ACCES / DATE DE SESSIONS – Calendrier sur le site

www.coganconsulting.com

TARIF : NOUS CONTACTER